

## **PROCES VERBAL** **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 10 décembre 2018 à 19h00**

***Salle des mariages***

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 29/11/2018
  - Délibérations :
    1. Installation d'un conseiller municipal
    2. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Forestier
    3. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon
    4. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration du Comité du Bassin d'Emploi du Sud Luberon
    5. Délibération portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) – Centre de Loisirs
    6. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe – Avancement de grade 2019
    7. Délibération validant le marché de travaux pour l'aménagement du parc de loisirs
    8. Délibération validant l'intégration des résultats du budget dissous de la Caisse des Ecoles au sein du budget communal
    9. Délibération validant la mise à disposition de la déchetterie et de la crèche de Lauris à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
    10. Décision modificative n°2 – Budget Principal
  - Questions Diverses
- 

### **Membres présents :**

**Le Maire :** ROUSSET André

**Les Adjoints :** DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine

**Les Conseillers Municipaux :** AGOSTINI Sylvie, AUTARD Brigitte, CASTANY David, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, MAILLET Marie-Jésus, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia

### **PROCURATIONS :**

Jean-François BONNEL à Serge VANNEYRE, Blandine BOYER à Brigitte AUTARD

**ABSENT(E)S :** AUZANOT Bénédicte , MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier, SAUZE Serge.

La séance est ouverte,

---

## Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 29/11/2018

*Adopté à la majorité : 19 pour – 3 abstentions (B. Autard, B. Boyer, J. Escoffier)*

---

### Décisions du Maire :

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

DM 2018 112201	Maître LEGIER	Désignation d'un avocat dans l'affaire Perrier c/ commune de Lauris
DM 2018 110601	SOMEGEC	Marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques- 6096€ TTC / an

### Délibérations :

#### **1. Installation d'un conseiller municipal**

Rapporteur : André ROUSSET

La réception de la démission d'un conseiller municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite aux évènements suivants :

- Démission de **M. Damien MARTINEZ**, conseiller municipal de la liste «Un Nouvel Elan pour Lauris»

Le conseiller municipal pouvant être installé lors de cette séance est le suivant :

- **Mme Sylvie AGOSTINI**, conseillère municipale de la liste «Un Nouvel Elan pour Lauris»

*Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc accepté.*

#### **2. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Forestier**

Rapporteur : André ROUSSET

Suite à la démission de **M Jean Briussel**, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Forestier.

**M Philippe Sauzée** est proposé comme représentant de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

#### **3. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon**

Rapporteur : André ROUSSET

Suite à la démission de **M Jean Briussel**, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la nomination d'un représentant de la commune au Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon.

**M André Rousset** est proposé comme représentant de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

#### **4. Délibération validant la nomination d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration du Comité du Bassin d'Emploi du Sud Luberon**

Rapporteur : André ROUSSET

Suite à la démission de **M Jean Brioussel**, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la nomination d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration du Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon. L'objectif d'un Comité de Bassin d'Emploi est de contribuer à la promotion et au développement de l'emploi par l'organisation et l'animation du dialogue et de la concertation sur le territoire, par des propositions d'actions en faveur de l'emploi.

**M Lucien Foti** est proposé comme représentant de la commune

*Adopté à l'unanimité*

#### **5. Délibération portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) – Centre de Loisirs**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin de pouvoir recruter dans le cadre du nouveau dispositif d'emploi aidé Parcours Emploi Compétences, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste « Parcours Emploi Compétences », postes affectés au service Enfance Jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Adopté à la majorité : 17 pour – 5 abstentions (J Escoffier, M.Louche, S. Agostini, B. Autard, B. Boyer)*

#### **6. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe – Avancement de grade 2019**

Rapporteur : André ROUSSET

Afin de procéder à la nomination d'un agent suite à un avancement de grade au titre de l'année 2019, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Cette modification du tableau des effectifs ne donne pas lieu à une embauche de personnel, il s'agit uniquement de l'avancement de grade d'un agent déjà en poste.

*Adopté à la majorité : 21 pour – 1 abstention (J. Escoffier)*

#### **7. Délibération validant le marché de travaux pour l'aménagement du parc de loisirs**

Rapporteur : Daniel LE DU

La commune a lancé le 17 septembre 2018 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux d'aménagement du Parc de Loisirs. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 novembre 2018, propose au Conseil Municipal de retenir les propositions du Maître d'œuvre pour ce marché de travaux pour un montant de 448 652.90 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

*Adopté à la majorité : 18 pour – 1 contre (J. Escoffier) - 3 abstentions (B. Autard, S. Agostini, B. Boyer)*

#### **8. Délibération validant l'intégration des résultats du budget dissous de la Caisse des Ecoles au sein du budget communal**

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

A la suite de l'enregistrement des opérations comptables de dissolution du budget de la Caisse des Ecoles au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient d'intégrer au budget principal les résultats de ce budget dissous. Les mouvements à reprendre sont les suivants :

- Compte 002- excédent de fonctionnement : +1256.75€
- Compte 001 – déficit d’investissement : - 3934.88€

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir intégrer les résultats de ce budget dissous.

*Adopté à la majorité : 19 pour – 3 abstentions (B. Autard, B Boyer, J Escoffier)*

## **9. Délibération validant la mise à disposition de la déchetterie et de la crèche de Lauris à la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 5 juillet 2017, le Conseil Municipal a validé le transfert des biens de la Communauté de Communes Les Portes du Luberon à la commune. Les Procès-Verbaux de ce transfert de biens concernaient la crèche et la déchetterie. Suite à l’arrêté Préfectoral du 15 Novembre 2017, les biens figurant à l’inventaire de la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » ont été transféré comptablement dans les communes, les écritures comptables correspondantes ayant été passées en fin d’année 2017.

Par ailleurs, le personnel a été réparti conformément à la délibération de la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » en date du 13 décembre 2016 et les compétences exercées par la CCPL antérieurement au 1er Janvier 2017 le sont aujourd’hui par les 2 EPCI étendus, COTELUB & la Communauté d’Agglomération « Luberon Monts de Vaucluse » dans le cadre des arrêtés d’extension susvisés.

Ces biens peuvent être mis à disposition ou transféré en pleine propriété à la Communauté d’Agglomération « Luberon Monts de Vaucluse » dans la mesure où cet EPCI en assure la gestion depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre des compétences transférées

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise à disposition de la déchetterie et de la crèche de Lauris à la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

*Adopté à l’unanimité*

## **10. Décision modificative n°2 – Budget Principal 2018**

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Cette décision modificative n°2 concerne l’intégration des résultats du budget dissous de la Caisse des Ecoles, mouvements de crédits sur les sections de fonctionnement et d’investissement.

*Adopté à la majorité : 19 pour – 3 abstentions (B. Autard, B. Boyer, J. Escoffier)*

## **11. Questions diverses**

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal qu’il a participé à une réunion sur l’avenir du site de l’hôpital de Roquefraîche avec Mme la Sous-Préfète, M le Maire de Cavaillon, les services de la DDT, de l’ARS, du SDISS, de la Gendarmerie, de l’hôpital de Cavaillon, et de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

La question de la fermeture de l’hôpital de Roquefraîche a été évoquée, fermeture pouvant intervenir sous un délai de 4 à 5 ans.

M le Maire précise qu’il suit quotidiennement ce dossier et qu’il souhaite que ce site unique conserve sa vocation médicale.

Il a alerté les services de l’état sur les risques de gestion de ce site en cas de fermeture de l’hôpital (risque de dégradations, d’occupation illégale)

En cas d'arrêt d'activité de l'hôpital de Roquefraîche, l'ensemble des biens serait restitué au Conseil Départemental du Vaucluse.

M le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il va falloir être force de proposition pour s'opposer à la fermeture de cet établissement hospitalier.

- **Mme Marie-Jésus Maillet** et **M Serge Vanneyre** demandent qu'une motion du Conseil Municipal soit prise au plus vite pour affirmer l'opposition de l'ensemble du Conseil Municipal à la fermeture de cet établissement.
- **M le Maire** propose qu'une Commission spéciale soit mise en place pour suivre ce dossier.
- **M Philippe Sauzée** informe le Conseil Municipal que le tirage au sort pour la distribution du bois issu du chantier de débroussaillage du site de la Chapelle Saint Roch a eu lieu.

Le bois sera distribué aux 15 bénéficiaires le 14 décembre.

- **M Philippe Sauzée** précise également que le dispositif de Participation Citoyenne se met en place. Le recrutement des référents par quartier est en cours.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que le repas des aînés offert par le CCAS s'est tenu le 6 décembre dernier, plus de 100 personnes étaient présentes.

Se tiendra également le 14 décembre la soirée de Noël du personnel municipal.

- **Mme Severine Mariani** précise que les activités du Téléthon 2018 se sont très bien déroulées sur l'ensemble de la commune, de nombreuses associations ont été présentes, ainsi que de nombreux participants.
- **M Daniel Le Du** informe le Conseil Municipal que des plantations sont en cours sur la commune, plantations d'arbre et d'arbustes dans le cadre du programme de subvention du Conseil Départemental «Planter 20 000 arbres en Vaucluse». Les plantations ont lieu sur le parking des Régales, au boulodrome et rue de la Mairie.
- **Mme Francine Vignuales** souhaite savoir si un diagnostic des logements insalubres de la commune a été effectué. M le Maire l'informe que cette question sera évoquée lors du prochain Conseil d'Administrations du CCAS.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h45

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

